



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Etudes théâtrales

de l'Université Sorbonne Nouvelle -  
Paris 3

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



## Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Etudes théâtrales

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI140006707

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
Campus Censier, Paris 5<sup>ème</sup> ; Ecole supérieure d'art dramatique de la Ville de Paris.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

Proposée par le département d'Etudes théâtrales de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, la licence mention *Etudes théâtrales* offre une formation destinée à acquérir des compétences élargies dans le domaine du théâtre, et des aptitudes transversales en expression, langue vivante, informatique. Cela permet d'envisager des débouchés professionnels dans les métiers d'auteur, comédien, metteur en scène, régisseur, dramaturge, critique, chargé de relations avec le public ou administrateur de compagnies. Cette formation est structurée en majeure et en mineure. La majeure se scinde en deux corps de disciplines, le premier de spécialité, le second offre un socle de savoirs et de compétences transversaux. En mineure, l'étudiant doit choisir dans un ensemble de quatre propositions (Lettres, Anglais, Cinéma et audiovisuel, Arts et média) et à l'issue de la première année, il peut opter soit pour un renforcement de la majeure, soit pour une mineure en continuation (Lettres, Anglais, Cinéma et audiovisuel, auxquels s'ajoute la mineure Médiation culturelle). Une possibilité de réorientation en inversant majeure/mineure est offerte, moyennant une remise à niveau. Un parcours bi-disciplinaire est possible en s'inscrivant dans deux majeures. Cette licence est une des seules en France consacrée spécifiquement au théâtre et rencontre un authentique succès auprès des publics étudiants qui sont plus de 1000 à postuler pour 300 places.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Une des quatre mentions de licence de l'Unité de Formation et de Recherche Arts et Médias de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, la mention *Etudes théâtrales* permet d'acquérir, au cours des six semestres, des connaissances dans le domaine de l'histoire du théâtre et des formes scéniques, de la dramaturgie, des textes théâtraux, de la scénographie des métiers du théâtre, selon une progressivité partiellement diachronique. A ces enseignements disciplinaires dispensés sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés, s'ajoutent des enseignements transversaux en langue étrangère (anglais ou autre langue), en méthodologie du travail universitaire, en informatique, en culture générale. Les mineures offertes (Arts et média, Lettres, Anglais, Cinéma et audiovisuel) en première année (L1) puis en deuxième année (L2, Lettres, Anglais, Cinéma et audiovisuel ou Médiation culturelle) et troisième année (L3) complètent cette formation. Se substituant à la mineure, un complément monodisciplinaire est également proposé aux étudiants et largement choisi par eux. Le projet pédagogique est de grande qualité, bien diversifié, il couvre un large spectre dans le domaine du théâtre. Le contrôle des connaissances se fait essentiellement sous la forme d'écrits ou d'oraux. Il est à noter que les ateliers de pratique sont évalués selon un « contrôle continu intégral ».

La mention prévoit plusieurs dispositifs d'aide à la réussite pour les étudiants inscrits. Dès la première année, sont organisés des « groupes-classes » à chacun desquels est affecté un enseignant référent chargé d'informer les étudiants sur leur parcours et de les aider dans leurs démarches. Si les modalités concrètes de cette aide ne sont pas précisées, il est néanmoins fait mention d'un suivi individualisé des étudiants en difficulté. La réorientation en cours de cycle concernant un petit nombre d'étudiants (4 % soit 14 étudiants sur 300), elle ne fait pas l'objet de procédures particulières. Quelques étudiants (une quinzaine) sollicitent l'accès à la mobilité internationale, pour laquelle il existe un partenariat avec le département de théâtre de l'Université du Québec à Montréal. Les étudiants peuvent suivre des stages optionnels en L2 et en L3, dont le dispositif mériterait d'être décrit précisément (contenu du stage, suivi, ainsi que le nombre d'étudiants concerné). Une initiation à la recherche vient en fin de cycle préparer la poursuite d'études en master. La licence accueille des adultes en reprise d'études, notamment des professionnels et leur propose une remise à niveau si nécessaire. Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'un tiers temps dans certaines conditions, et des parcours adaptés sont organisés par la mission handicap.

Après avoir obtenu leur licence, les étudiants peuvent s'orienter vers les métiers du théâtre et du spectacle vivant, dont l'accès est facilité par de nombreux partenariats affichés avec des institutions théâtrales (théâtres du Lucernaire, Mouffetard, Athénée-Louis Jovet, Ecole Boule pour les décors, BPI Centre Pompidou). Cependant, la réalité de ces partenariats n'est pas précisée. Les stages peuvent également favoriser cette insertion, mais aucune indication effective ne permet de le vérifier. S'il n'y a pas de données relatives aux étudiants non diplômés, 59 % des étudiants diplômés poursuivent en master sans que l'on sache vers quels masters (recherche ou professionnel) ils se destinent. Le devenir des 41 % restants ne semble pas connu. L'OVE n'a pas été en mesure d'élaborer un suivi de cohorte, lequel est annoncé pour 2013.

Cette mention est encadrée par une équipe pédagogique composée de 22 enseignants-chercheurs et enseignants, complétée par une cinquantaine de chargés de cours issus pour partie des milieux du spectacle vivant, et supportée par 2 agents administratifs. Les responsabilités (par année d'étude, unité d'enseignement, stage, ateliers, commission pédagogique etc.) sont bien identifiées et témoignent d'une vraie collégialité. La mise en place annoncée d'un conseil de perfectionnement ne pourra que consolider le pilotage de la mention. L'évaluation des enseignements par les étudiants n'ayant qu'un très faible taux de réponse, elle n'est pas prise en compte par l'équipe de pilotage de la mention. Des actions de valorisation sont organisées par l'établissement en particulier dans le cadre de la journée portes ouvertes. En outre, des informations sont disponibles en ligne sur le site Internet de l'Institut d'Études Théâtrales, et les lycéens peuvent suivre pendant une période de trois semaines les enseignements de leur choix.

- Points forts :

- Une licence attractive en France, encadrée par une équipe pédagogique très compétente.
- Une maquette bien conçue avec une pondération harmonieuse entre les enseignements théoriques et les approches plus pratiques des métiers de l'aire théâtrale.
- Présence de professionnels réellement intégrés et nombreux liens avec les institutions théâtrales.



- Points faibles :
  - Manque d'informations sur le devenir des étudiants non diplômés, sur les domaines d'insertion professionnelle ou sur les poursuites d'études en master recherche ou professionnel.
  - Si une préparation à la recherche est proposée en troisième année, les conditions d'accès aux masters professionnels ne semblent pas faire l'objet d'une information en L3.
  - Le rapport entre les ECTS et les coefficients n'est pas proportionnel.

## Recommandations pour l'établissement

- Il conviendrait de rassembler les informations sur l'insertion professionnelle des diplômés, leur poursuite d'études et le devenir des non-diplômés, et de les analyser pour améliorer le pilotage de la mention *Etudes théâtrales*.
- L'organisation d'une évaluation des enseignements effective devrait être mise en place pour faciliter le pilotage de la licence.
- Il serait utile de réaliser une information précise sur l'offre en masters professionnels et sur les modalités d'accès à ces diplômes.
- La nature des partenariats avec les structures professionnelles devrait être clairement précisée.
- Des partenariats avec d'autres structures de formation (relevant notamment du Ministère de la Culture) pourraient être recherchés.
- La mise en place d'un réseau des anciens étudiants pourrait permettre un suivi actualisé des diplômés.
- Enfin, le programme de formation pourrait être enrichi, ce qui permettrait d'atteindre le volume d'heures recommandé pour la licence.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : A



# Observations de l'établissement

## PRÉSIDENCE

---

Paris, le 22 juillet 2013

Marie-Christine LEMARDELEY  
Présidente de l'Université Sorbonne  
Nouvelle - Paris 3

à

M. Jean-Marc GEIB,  
Directeur de la Section des formations et  
des diplômés  
AERES

**Objet : observations et réponses au sujet de l'évaluation de l'offre de formation en licence de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3**

Monsieur le directeur,

Vous voudrez bien trouver ci-joint mes réponses au sujet de l'évaluation de l'offre de formation en licence de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3. Elles se composent de réponses spécifiques par mention reprenant point par point différentes remarques formulées par les experts de l'AERES.

En collaboration avec les responsables de formation, les recommandations de l'AERES permettront d'envisager des axes de développement dans le cadre de la politique de l'établissement en termes d'offre de formation. Comme convenu, les observations et éléments de réponse synthétique sur les rapports "offres globales" niveau licence et master vous seront ainsi transmis d'ici la fin août.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments distingués.



Marie Christine Lemardeley

## Licence mention Etudes théâtrales

Nous tenons tout d'abord à remercier l'AERES pour l'évaluation globalement très positive qui a été faite de notre projet d'habilitation de la licence mention Etudes théâtrales à l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 sur la période 2014-2018. Ci-dessous figurent nos réponses aux différentes remarques figurant dans les rubriques "Points faibles" et "Recommandations pour l'établissement".

- *« Manque d'informations sur le devenir des étudiants non diplômés, sur les domaines d'insertion ou sur les poursuites d'études en master recherche ou professionnel »*

### REPOSE :

En ce qui concerne les poursuites d'études en Master recherche ou professionnel, nous pouvons estimer à plus de 50 % le nombre des titulaires d'une licence mention Etudes théâtrales qui poursuivent leurs études en 2e cycle.

Une nouvelle enquête, étendue au Master, a été réalisée en avril 2012 : les résultats sont attendus au cours de l'été 2013. Ils permettront de confirmer les tendances dessinées par cette première enquête et de lancer des pistes de réflexion et d'amélioration des formations.

En ce qui concerne, plus généralement, la disponibilité de données concernant le devenir des étudiants diplômés comme non diplômés, la Sorbonne Nouvelle a engagé un processus de réorganisation de l'ensemble des services de la sphère de compétence du Conseil des études et de la vie universitaire qui doit aboutir à leur intégration dans une direction des études et de la vie universitaire (DEVU). Cette nouvelle direction comporte notamment un OVE renforcé, et la mise en œuvre d'un pôle « orientation et insertion des étudiants » qui permettront de mieux assurer le suivi de l'insertion des diplômés. Ce processus entrera dans la phase concrète de sa réalisation dès la rentrée universitaire 2013.

- *« Si une préparation à la recherche est proposée en troisième année, les conditions d'accès aux masters professionnels ne semblent pas faire l'objet d'une information en L3 »*

### REPOSE :

Notre dossier de demande d'habilitation de la licence en renouvellement d'Etudes théâtrales nous semblait clair à ce sujet : les responsables du master recherche et du master professionnel organisent chaque année deux séances d'information et de présentation du cycle de master, en présence des enseignants titulaires (MCF et PR) qui exposent aux étudiants leurs champs de recherche respectifs et leur proposent des rendez-vous individuels ou des permanences. La première a lieu fin avril – début mai devant un public d'étudiants de Licence 3 souhaitant poursuivre leurs études en master recherche ou professionnel, la seconde à la rentrée suivante (vers la mi-octobre) devant les nouveaux licenciés, dont certains sont encore à la recherche d'un directeur de recherche. Une brochure des séminaires de master 1 et 2 est distribuée aux étudiants, puis commentée par les enseignants.

- *« La nature des partenariats avec les structures professionnelles devrait être clairement précisée. Des partenariats avec d'autres structures de formation (relevant notamment du Ministère de la Culture) pourraient être recherchés »*

### REPOSE :

La licence mention Études Théâtrales propose déjà un "parcours aménagé" spécifique pour les élèves de l'ESAD (École Supérieure d'Art Dramatique de la Ville de Paris) inscrits à l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3. Depuis la rentrée universitaire 2011-2012, les cours ont lieu à l'ESAD même ; ils complètent la formation de comédiens professionnels des étudiants grâce à une offre de cours théoriques (CM et TD) et pratiques diversifiée, en même temps qu'adaptée à ce public.

Par ailleurs, l'Institut d'Études Théâtrales a tenté, il y a quelques années, d'établir un partenariat avec le CNSAD (Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique) — projet qui n'a malheureusement pu aboutir en raison de contraintes horaires et matérielles.



- « *Le rapport entre les ECTS et les coefficients n'est pas proportionnel.* »

**REPONSE :**

Ce déséquilibre — par ailleurs non systématique — entre le nombre d'ECTS et les coefficients affectés à chaque UE est un effet direct des contraintes imposées par le système majeure / mineure choisi par l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3. Motivée au premier chef par la prise en considération de l'importance des enseignements théoriques et disciplinaires par rapport aux enseignements pratiques ou (pré-)professionnalisants qui constitue la spécificité des études théâtrales à la Sorbonne Nouvelle - Paris 3, la non-proportionnalité occasionnelle des ECTS et des coefficients s'explique par la nécessité d'atteindre un total de 14 ECTS dans la majeure et de 8 ECTS dans la mineure.